



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 21888

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les postes de psychologues scolaires dans les écoles de l'Enclave des Papes. En effet, ces postes n'ont pas été pourvus cette année et leur suppression est envisagée pour la rentrée prochaine. De nombreux élèves rencontrent de plus en plus de problèmes liés à l'évolution parfois négative du contexte social et à la détérioration de la cellule familiale. Lorsqu'il s'agit d'émettre des avis et de proposer des solutions à des familles en difficulté, ou encore concernant l'orientation des enfants, la présence d'un psychologue scolaire est indispensable. Parents et enseignants ne peuvent donc se satisfaire d'une telle situation. C'est l'avenir et le bien-être des enfants qui est ici en jeu. Aussi, il lui demande de bien vouloir le tenir informé de l'avenir de ces postes.

Texte de la réponse

La loi de finances initiale pour 2008 marque, une nouvelle fois, la priorité accordée par le Gouvernement à l'enseignement scolaire (57,8 milliards d'euros, soit 21,3 % du budget de l'État) en s'attachant aux objectifs suivants : l'égalité des chances, l'accompagnement des élèves les plus fragiles et les plus méritants, l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation du système scolaire. En ce qui concerne les psychologues scolaires sur la circonscription de Bollène et plus précisément sur Valréas et l'Enclave des Papes, il faut souligner que le poste de psychologue scolaire implanté sur la commune de Valréas n'a pas été pourvu au mouvement en septembre 2007 en raison de l'absence de candidat qualifié. Pour autant, l'inspecteur de la circonscription a répondu aux demandes exprimées sur le secteur de l'Enclave en y faisant intervenir les autres psychologues de sa circonscription ou un psychologue vacataire. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2008, la création d'un emploi d'IEN dans le département du Vaucluse a permis la création d'une 12e circonscription. Le territoire d'intervention de chaque inspecteur de l'éducation nationale a été redéfini, ce qui a permis de répartir le plus équitablement possible les moyens constants d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. La nouvelle circonscription de Bollène comprendra désormais les écoles des secteurs des collèges suivants : Bollène Boudon, Bollène Eluard, Valréas Vallis Aeria, Vaison-la-Romaine Joseph d'Arbaud. Pour environ 5 100 élèves, les écoles de cette circonscription disposeront de 3 psychologues scolaires, 4,5 rééducateurs ; et 9 postes d'adaptation. Cette nouvelle organisation conduit à un taux d'encadrement comparable au taux moyen départemental pour les psychologues scolaires (1 pour 1 674 élèves) et à des taux inférieurs en ce qui concerne les rééducateurs (1 pour 1 133 élèves sur la circonscription de Bollène contre 1 pour 1 400 élèves sur le département) et les postes d'adaptation (1 pour 567 élèves pour la circonscription de Bollène contre 1 pour 638 élèves sur le département). Les 3 postes de psychologues scolaires seront implantés de la manière suivante : 2 postes en résidence administrative à Bollène et 1 poste en résidence administrative à Vaison-la-Romaine. Ce déploiement, qui induit une réduction territoriale de la circonscription de Bollène, ne signifie pas que les élèves de l'Enclave ne bénéficieront plus du service d'un psychologue scolaire. En effet un psychologue scolaire consacra 50 % de son service à ce secteur du département, offrant ainsi aux élèves des conditions de prise en charge comparables aux autres élèves du département.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21888

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3598

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7203